

# DICRIM

## Risques naturels Et technologiques

**Important :**  
**Conserver**  
**Soigneusement**  
**Ce document**



SEINE-MARITIME

### LE MOT DE LA MAIRE

"Notre commune est exposée à des risques naturels et technologiques majeurs.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à ISNEAUVILLE : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'Etat vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet".

La Maire,

Sylvie LAROCHE

La commune d'ISNEAUVILLE est exposée à :

### 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain

### 1 risque technologique



Transport de matières dangereuses



Conformément aux articles R125-9 à R125-14 du code de l'environnement, ce document a été établi en janvier 2009 par la commune d'ISNEAUVILLE au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC 76), en collaboration avec la direction départementale de l'équipement, la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement et le service départemental d'incendie et de secours.

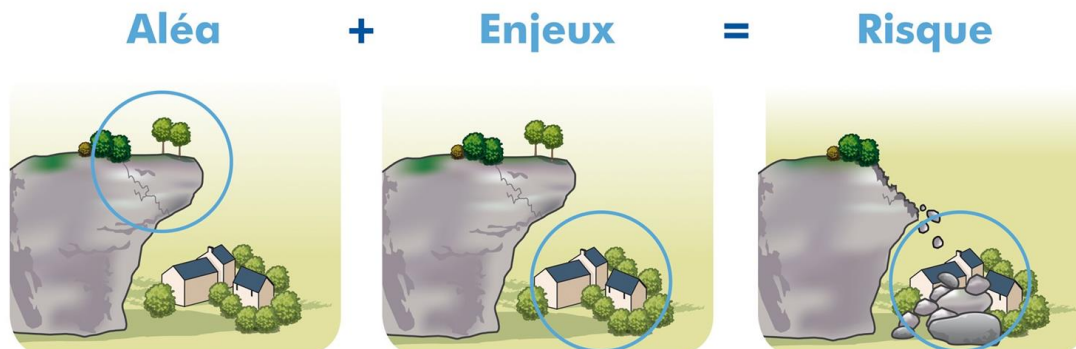


PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

## Le risque majeur

Le risque est considéré comme majeur lorsque l'aléa s'exerce dans une zone où existent des enjeux humains, matériels ou environnementaux importants. Il peut être :

D'une manière générale, le risque majeur peut entraîner des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement induisant une charge financière importante et/ou de nombreuses victimes.



**Aléa** : événement naturel ou technologique potentiellement dangereux

**Enjeux** : personnes, biens, environnement pouvant être affectés par l'aléa

## L'information préventive des populations sur les risques majeurs

L'article L125-2 du code de l'environnement précise que "**les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.**" Les articles R125-9 à R125-14 précisent les modalités de cette information.

Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

## Le plan communal de sauvegarde

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, élaboré par le maire, détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il fixe à l'échelon communal l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes. Il recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre, par la commune, des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention arrêté. **La mise en œuvre du PCS relève de chaque maire sur le territoire de sa commune et doit être en cohérence avec les plans de secours départementaux établis par le préfet.**

## Les risques majeurs en Seine-Maritime



Matières dangereuses

# Le risque inondation

### Définition du risque

Une **inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux. Elle peut se traduire par :

- les ruissellements en vallée sèche et sur les pentes
- le débordement d'un cours d'eau (inondation de plaine)
- la remontée d'une nappe phréatique
- la stagnation des eaux pluviales
- l'accumulation de points bas et le débordement des réseaux d'assainissement.

### Les principales consignes de sécurité du risque inondation



**abritez-vous**  
fermez portes,  
fenêtres,

coupez le gaz  
et  
l'électricité

montez à pied  
dans les étages

**écoutez  
la radio**

n'allez pas chercher  
vos enfants  
à l'école

libérez les lignes  
pour les secours

### Situation du risque à ISNEAUVILLE

- Les risques d'inondation sont dus à des phénomènes de ruissellement provenant des plaines agricoles suite à de fortes précipitations.
- Des dommages ont été constatés par arrêtés de catastrophe naturelle pour les inondations de :
  - septembre 1987 : arrêté du 03/11/1987
  - mai 1988 : arrêté du 07/10/1988
  - décembre 1999 : arrêté du 29/12/1999
- Les principaux secteurs concernés par du ruissellement sont la Muette, le Vallons, la Plaine des hauts champs, ainsi que la rue de la Haie et la place de la mairie.

### Prévention

- Dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des bassins du Cailly, de l'Aubette et du Robec, des travaux coordonnés en matière de protection contre les inondations sont proposés sur la commune, ainsi qu'une maîtrise des eaux pluviales dans l'urbanisme (plan local d'urbanisme - PLU).
- Des travaux sur l'ensemble du bassin versant du Cailly sont en cours de réalisation, notamment sous l'égide de la Communauté d'agglomération rouennaise : aménagements sur le cours d'eau, création de bassins de retenue, préservation des prairies inondables, etc...
- La prescription d'un **plan de prévention des risques inondation (PPRI)** est en préparation par les services de l'État sur les bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec. La commune d'ISNEAUVILLE sera intégrée dans l'aire d'étude de ce plan. Ce document réglementera, dès son approbation, l'occupation du sol et la construction dans les zones exposées au risque d'inondation.

# Le risque mouvement de terrain : cavités souterraines

## Définition du risque

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il peut se traduire par :

- des glissements de terrain sur des versants instables
- des écroulements en masse et chutes de pierres et de blocs
- des affaissements et effondrements de cavités souterraines

Il existe sur l'ensemble du département un risque potentiel d'affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières, marnières...). En effet, l'exploitation souterraine de la marne, du sable, du silex ou de l'argile s'est pratiquée jusqu'en 1940. De nombreux effondrements de terrain se produisent régulièrement après des pluies hivernales, avec une intensification depuis 1995.

## Les principales consignes de sécurité du risque cavités souterraines



Évacuez l'habitation si elle est menacée



Éloignez-vous de la zone instable

## Situation du risque à ISNEAUVILLE

- Un recensement des indices de cavités souterraines de la commune a été réalisé en mars 2004 puis mis à jour en mars 2007. Il est consultable en mairie.

## Prévention

En cas de menace ou d'incident, les experts peuvent demander :

- la consolidation des terrains ou des constructions
- le rebouchage de la cavité
- Des évacuations peuvent être nécessaires si des habitations sont menacées.
- L'inventaire des cavités souterraines est intégré dans la gestion de l'urbanisme par l'application de périmètre d'inconstructibilité autour des indices répertoriés.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'État les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du code de l'environnement).
- La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.

## Le risque lié au transport de matières dangereuses

### Définition du risque

Les risques associés au **transport de matières dangereuses** (TMD) résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs, canalisations, colis...). Ces matières dangereuses peuvent être inflammables, explosives, corrosives ou radioactives.

### Les principales consignes de sécurité du risque TMD



### Situation du risque à ISNEAUVILLE

Le transport de matières dangereuses à ISNEAUVILLE a lieu par plusieurs vecteurs :

- **Le transport routier** : les principaux axes concernés sont la route départementale D 928 et l'autoroute A 28.
- **Le transport par canalisations souterraines** : 2 canalisations de gaz haute pression exploitées par la société GRTgaz sont situées sur la commune coté route de neufchâtel sise petit Pont.

### Prévention

Une réglementation rigoureuse portant sur :

- **la formation** des personnels de conduite,
- la construction de citernes selon des normes établies avec **des contrôles techniques** périodiques,
- **l'identification et la signalisation de produits dangereux transportés** : code de danger, code matière, fiche de sécurité.

**Des plans de secours** sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

# La vigilance météorologique

Une carte de France est diffusée deux fois par jour. Elle est consultable et disponible dans les médias habituels : journaux, radios, TV et auprès de Météo France.

**Les couleurs de la vigilance** sont les suivantes :



Pas de vigilance particulière



Situation normale pour la saison (exemples : neige en hiver, orages en été). Soyez toutefois attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.



Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

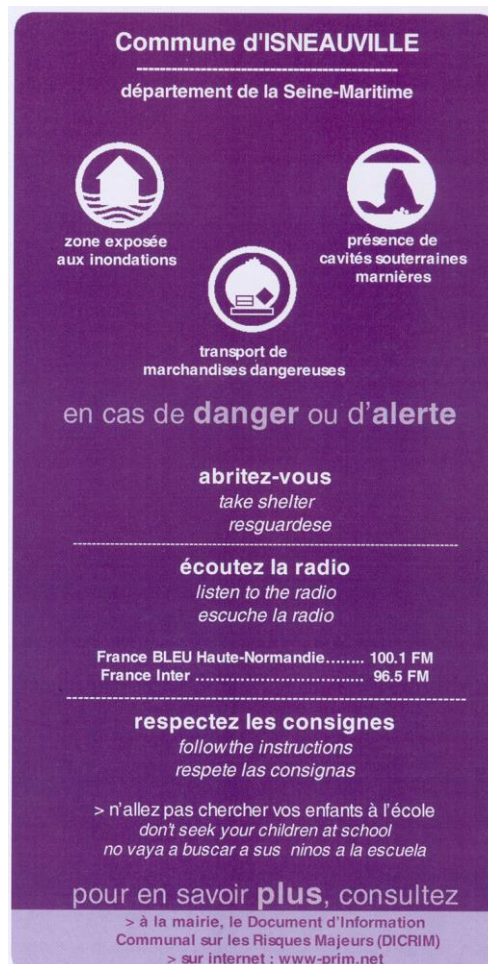
La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'**affichage des consignes de sécurité** à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et les terrains suivants :

- **établissements recevant du public** (R123-2 du code de la construction et de l'habitation) dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes,
- **immeubles** destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- **terrains de camping** ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- **locaux d'habitation** de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées.

Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée des bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m<sup>2</sup> pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.

*Ci-contre : modèle de l'affiche qui sera diffusée par la mairie pour être apposée dans les établissements sus-mentionnés.*



**Commune d'ISNEAUVILLE**  
département de la Seine-Maritime

zone exposée aux inondations

présence de cavités souterraines marnières

transport de marchandises dangereuses

en cas de **danger** ou d'**alerte**

**abritez-vous**  
*take shelter*  
*resguardese*

**écoutez la radio**  
*listen to the radio*  
*escuche la radio*

France BLEU Haute-Normandie..... 100.1 FM  
France Inter ..... 96.5 FM

**respectez les consignes**  
*follow the instructions*  
*respete las consignas*

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école  
*don't seek your children at school*  
*no vaya a buscar a sus niños a la escuela*

**pour en savoir plus, consultez**  
> à la mairie, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)  
> sur internet : [www-prim.net](http://www-prim.net)

## Information

La préfecture dispose d'un système téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

---

☎ 02.35.60.57.85 Mairie d'ISNEAUVILLE.  
portable Mme La Maire 06/63/34/60/34  
portable Police Municipale 06/84/17/07/42

☎ 02.32.76.50.00 Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC)  
www.seine-maritime.pref.gouv.fr

### **Risques naturels**

☎ 02.35.58.53.27 Direction Départementale de l'Équipement (DDE)  
www.seine-maritime.équipement.gouv.fr

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr  
www.bdcavite.net

☎ 08.92.68.02.76 Répondeur Météo-France www.meteofrance.com

### **Risques technologiques**

☎ 02.35.52.32.00 Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)  
✉ www.haute-normandie.drire.gouv.fr

[www.prim.net](http://www.prim.net) Site Internet du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

<http://rme.ac-rouen.fr> Site Internet de l'Académie de Rouen

---

## **Consignes de sécurité dans tous les cas**

1/ Abritez-vous

2/ Écoutez la radio

3/ Respectez les consignes formulées par les autorités

## **Fréquence des radios qui diffusent les consignes de sécurité**

FRANCE BLEU HAUTE NORMANDIE : 100.1 FM

FRANCE INTER : 96.5 FM

*Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers*





# ISNEAUVILLE

Risques :  
Mouvement de terrain  
Transport de Matières Dangereuses  
Inondation



Cartographie de Docme et d'Hydro-météo Communal sur les Risques MAP (rs. .DCE/IRM)



## LEGENDE

### Risques technologiques

Transports de matières dangereuses

— Routier

— Canalisations souterraines de gaz

### Risques naturels

— Axes de ruissellement

● Indices de cavité souterraine

○ Indices de cavité souterraine localisées

▨ Zone incluant un ou plusieurs indices de cavités souterraines non localisées

0 250 500 Mètres

La zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en février 2009, en fonction des connaissances et des documents de référence.



Scale 25 - 2005  
IGN - Paris - 2009  
Autorisation n° 13-09001

Préfecture de la Seine-Maritime  
Cartographie - SIRAGED-PC  
Mars 2009

# Le plan d'affichage de la commune d'Isneauville